

Séance du 26 mai 2011

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal, régulièrement convoqué le 20 mai 2011, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte-rendu a été affiché à la porte principale de la mairie.

-oOo-

PRESENTS : Dr Grenet, Maire-Président ; M. Etchegaray, Mme Lauqué, M. Millet-Barbé, Mme Bisauta, M. Gouffrant, Mme Durruty, MM. Soroste, Jaussaud, Adjoints ; MM. Pommiez, Saussié, Causse, Lozano, Mmes Chevrel, Darmendrail, Castel, M. Lacassagne, Mme Demont, MM. Escapil-Inchauspé, Arandia, Mme Touraton, M. Gastambide, Mmes Doucet-Joyé, Pibouleau-Blain, M. Soudre, Mme Capdevielle, MM. Aguerre, Etcheto, Bergé, Ugalde, Barrère, Conseillers Municipaux.

ONT DONNE POUVOIR : Mme Dumas à M. Jaussaud ; M. Labayle à M. le Maire ; Mme Gibaud-Gentili à M. Etchegaray ; Mme Boé à M. Lozano ; Mme Chabaud-Nadin à Mme Demont ; Mme Salducci à Mme Doucet-Joyé ; Mme Thicoipé à M. Etcheto ; Mme Loupien-Suarès à M. Soudre.

SECRETAIRE : Mme Doucet-Joyé.

Mme Touraton présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

OBJET : CULTURE ET PATRIMOINE – Musée Bonnat – Restauration d'œuvres et demande de subvention auprès de la DRAC Aquitaine.

Le musée Bonnat entreprend régulièrement des restaurations sur ses collections dans le cadre d'expositions temporaires et de la conservation des œuvres. En 2011 seront ainsi restaurés plusieurs tableaux et dessins à l'occasion de campagnes successives.

Une première tranche de restaurations est prévue sur les œuvres suivantes : - E. Degas, « Trois danseuses » (Inv. CMNI 3305) - Henri Zo, « Etude de cape de matador » (Inv. CMNI 2765) - Ch. O. Güet, « La comtesse et le chérubin » (Inv. CM 103) - Henri Zo, « Ovation » (Inv. CM 39) - Henri Zo, « Picadors à l'entrée des arènes » (Inv. CM 73).

Le montant des travaux de restauration s'élève pour ces œuvres à 5 008 €, les crédits d'investissements ayant été inscrits au budget primitif.

Il est demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à la mise en œuvre de ces restaurations, ainsi qu'à solliciter une subvention au taux le plus élevé possible auprès de la Direction régionale des affaires culturelles d'Aquitaine.

Adopté à l'unanimité.

Ont signé au registre les membres présents.